Reconfinement : Qu'est-ce qui sera autorisé ou non?

La progression de l'épidémie s'accélère depuis plusieurs semaines, pour y palier, un nouveau confinement a été annoncé par le gouvernement à partir du samedi 3 avril durant une période 4 semaines sur toute la France.

CONFINEMENT : ce qui change à partir de samedi

Port du masque
Obligatoire dans tous les lieux publics

Écoles maternelles, primaires
3 semaines de fermeture : cours à distance du 6 au 9 avril dans toutes les zones scolaires, établissements fermés du 10 au 25 avril, retour en présentiel prévu le 26 avril

Collèges
4 semaines de fermeture : cours à distance du 6 au 9 avril dans toutes les zones scolaires, établissements fermés du 10 au 25 avril, cours à distance à partir du 26 avril, retour en présentiel à partir du 3 mai

Lycées
4 semaines de fermeture : cours à distance du 6 au 9 avril dans toutes les zones scolaires, établissements fermés du 10 au 25 avril, cours à distance à partir du 26 avril, retour en présentiel à partir du 3 mai

Universités
Les étudiants qui le souhaitent pourront continuer pendant le mois qui vient à se rendre à l'université "pour une journée de cours par semaine", a déclaré Emmanuel Macron le 31 mars

Crèches
Fermées jusqu'au 25 avril

Ehpad, maison de retraite
Visites possibles dans le strict respect des gestes barrières

Lieux de cultes
Restent ouverts dans les mêmes conditions que ces derniers mois

Se déplacer après 19h
Interdit pendant le couvre-feu (19h-06h) sauf pour quelques motifs : raisons professionnelles, motifs familiaux impérieux, assistance à une personne en situation de handicap, raisons de santé, missions d'intérêt général, besoin des animaux de compagnie

Se promener, s'aérer
Possible dans un rayon limité à 10 km autour de chez soi, sans aucune limitation de durée mais avant 19h, avec un justificatif de domicile

Faire du sport en extérieur
Possible dans un rayon limité à 10 km autour de chez soi, sans aucune limitation de durée mais avant 19h, avec un justificatif de domicile

Sortir son animal après 19h
Autorisé à condition d'avoir rempli une attestation, dans un rayon limité à 1 km autour de chez soi

Revenir du travail après 19h
Autorisé à condition d'avoir rempli une attestation

Télétravailler
"Le télétravail doit être systématisé", a déclaré Emmanuel Macron le 31 mars

Se regrouper à plus de 6 en extérieur
Les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique (...) mettant en présence de manière simultanée plus de six personnes sont interdits

Soirées privées, réunions familiales
"Il faut limiter les réunions privées, les fêtes", a déclaré Emmanuel Macron le 31 mars

Se déplacer, voyager hors de sa région ce week-end
Les déplacements inter-régionaux seront tolérés le week-end de Pâques (3, 4 et 5 avril)

Se déplacer, voyager hors de sa région après ce week-end
Interdit

Services publics
Restent ouverts

Banques, La Poste
Restent ouverts

Bars, cafés
Fermés

Restaurants
Les restaurants ne peuvent plus accueillir de public mais peuvent mettre en place des systèmes de livraison et de retrait de commande

Livraisons de repas, de produits divers
Restent autorisées

Commerces essentiels
Les commerces essentiels peuvent rester ouverts (magasins alimentaires, magasins de réparations, bureaux de tabac, hôtels, banques, blanchisseries, agences d'interim, pompes à essence, pharmacies...)

Commerces non-essentiels
Les commerces non-essentiels ne peuvent plus accueillir de public mais peuvent mettre en place des systèmes de livraison et de retrait de commande

Librairies, disquaires
Restent ouverts, la "notion de bien de première nécessité" étant "étendue aux livres et à la musique"

Salons de coiffure
Restent ouverts

Magasins de bricolage, cordonniers, fleuristes
Restent ouverts

Chocolatiers
Restent ouverts

Magasins de vêtements, parfumeries, bijouteries
Fermés

Instituts de beauté
Fermés

Ouvrir son commerce après 19h
Interdit

Faire des courses après 19h
Interdit

Cinémas, théâtres, salles de concerts
Fermés

Discothèques, boîtes de nuit
Fermées

Musées
Fermés

Conservatoires, clubs de sport
Fermés

Salles de sport, club fitness
Fermés

Gymnases, salles polyvalentes, piscines
Fermés

Stades, enceintes sportives
Fermés

Rencontres sportives professionnelles
Restent autorisées mais les matchs se feront à huis-clos

Pratique du sport collectif ou en lieu couvert
Interdite

Chasse, pêche
Autorisée jusqu'à 19h

Plages, forêts
Accessibles jusqu'à 19h

Parcs, jardins
Ouverts jusqu'à 19h

Transports en commun (bus, trams, métro, trains...)
Accessibles

Taxis, VTC
Accessibles

Visites immobilières
Les agences restent fermées mais les visites sont possibles dans le cadre d'un achat, d'une vente ou d'une location

Déménagements
Autorisés "sans limite de distance"

Grands événements publics, foires, salons
Interdits

Enterrements
Les cérémonies funéraires sont limitées à 30 personnes



Liens utiles
Attestation de déplacement dérogatoire
Infos gouvernementales COVID-19